



Public concerné

Prérequis

Cette formation s'adresse aux comptables, gestionnaires, directeurs, responsables de services

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Objectifs

Contexte

Le budget de l'établissement ou du service, qui est l'acte administratif qui permet à l'établissement ou service de revendiquer les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission, est très largement encadré par la réglementation.

Alors que les financements publics tendent à se restreindre, il est indispensable pour le gestionnaire d'en maîtriser les tenants et aboutissants.

Objectifs

- Disposer des connaissances en matière de présentation de la stratégie communiquée aux autorités de tarification
- Répondre aux obligations réglementaires des établissements sociaux et médico-sociaux
- Acquérir les techniques permettant d'en contrôler la réalisation et de piloter un établissement ou service

Programme

Cadre réglementaire : Les aspects juridiques

- Les obligations réglementaires
- La procédure contradictoire
- Les recours éventuels

La préparation : La stratégie

- Prise en compte des orientations de l'association
- Mise en œuvre du projet d'établissement
- Les résultats en attente



Programme de formation

Etablir le budget prévisionnel de son établissement ou de son service

- L'évaluation de la population
- Les tarifs plafonds
- Recensement des éléments à préparer
- Préparation à la négociation avec les autorités de tarification

Présentation du budget prévisionnel : Les aspects techniques

- Méthodologie
- Contenu
- Annexes obligatoires
- Le rapport budgétaire

Pilotage de l'établissement

- Contrôle budgétaire
- Tableaux de bord
- Eléments d'analyse et de projection financière

Durée, effectifs

7 heures.

12 stagiaires (capacité maximum).

Intervenant(s)

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et exercices pratiques. Echanges avec et entre les participants.

Support remis aux participants

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des acquis en cours de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Délais moyens pour accéder à la formation

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Référente Handicap pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)

